

## APPEL A PROJETS

### **Occupation des Bords de l'Eure à Pont de l'Arche**

Expérimentation d'occupations de natures diverses pour  
un urbanisme transitoire  
et définition des futurs usages

Période d'expérimentation : du 8 juillet au 17 septembre 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 28 avril 2023 à 17h00

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

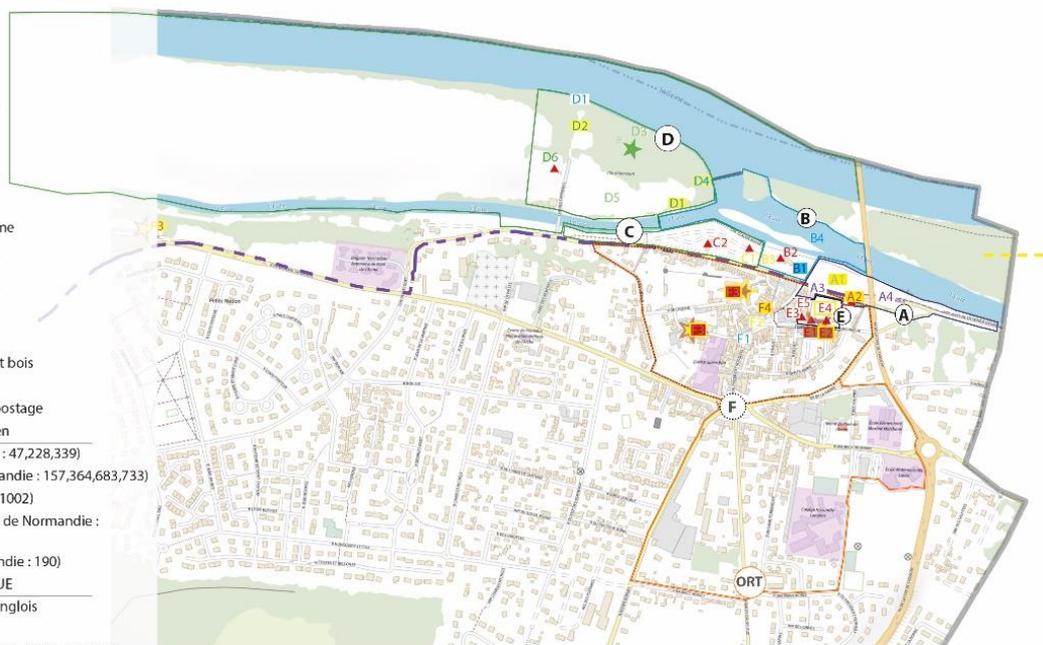
## LE PROJET – Le Programme Partenarial d'Aménagement « Pont de l'Arche sur Berges »

La Communauté d'Agglomération Seine Eure et la commune de Pont de l'Arche sont lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par **Destination France** au titre du **Tourisme Durable** afin de bénéficier d'un **Programme Partenarial d'Aménagement (PPA)** autour des nombreux projets d'aménagements sur les bords de l'Eure à Pont de l'Arche : « **Pont de l'Arche sur Berges** ».

**Destination France**, plan de reconquête et de transformation du tourisme s'articule autour de 5 axes stratégiques : conquérir et reconquérir les talents, renforcer la **résilience du secteur et soutenir la montée en qualité de l'offre**, valoriser et développer les **atouts touristiques français**, répondre aux enjeux de **transformation du secteur**, en favorisant notamment le **tourisme durable**, promouvoir la destination France et consolider ses parts de marché.

### ENJEUX SYNTHÈSE

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: purple; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <b>A</b> PARVIS DU VELO</li> <li>A1 Champ de foire</li> <li>A2 Maisons de pêcheurs</li> <li>A3 Parvis - voirie</li> <li>A4 Seine à vélo et voie verte</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <b>B</b> PARKING</li> <li>B1 Parking</li> <li>B2 Halle</li> <li>B3 aire de campingcar</li> <li>B4 Eure</li> <li><b>C</b> CAMPING MUNICIPAL</li> <li>C1 Accueil vélo et cyclotourisme</li> <li>C2 Equipements</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <b>D</b> ILE D HARCOURT</li> <li>D1 Berges (Eure et Seine)</li> <li>D2 Friche</li> <li>D3 zone N2000</li> <li>D4 zone humide/ déversoire et bois</li> <li>D5 zone agricole</li> <li>D6 STEP / Plateforme de compostage</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: red; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: brown; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <b>E</b> SITE PRIEUR et centre ancien</li> <li>E1 Manoir (Commune de PDA : 47,228,339)</li> <li>E2 Parcelles (Foncier de Normandie : 157,364,683,733)</li> <li>E3 Manoir 12 rue Jean Prieur (1002)</li> <li>E4 Terrain transversal (Foncier de Normandie : 1714,1715)</li> <li>E5 Maison (Foncier de Normandie : 190)</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: brown; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: green; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> <b>F</b> CENTRE-BOURG HISTORIQUE</li> <li>F1 Rue Roosevelt et place Y.Langlois</li> <li>F2 commerces</li> <li>F3 Patrimoines classés (Bailliage - Eglise - Abbaye)</li> <li>F4 logements</li> </ul> |
|---|



- Mobilités (voirie, seine à vélo, voie verte)**
- Tourisme**
- Eau (ruissellement, inondation)**
- Bâtiment (réhabilitation, rénovation)**
- Végétalisation / biodiversité / alimentation**
- Patrimoine classé**

## APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

Le PPA a vocation à coordonner les **maîtres d'ouvrage multiples** sur des actions relatives au tourisme durable sur ce périmètre :

- la commune de **Pont de l'Arche**, bénéficiaire du programme Petites Villes de Demain (propriétaire foncier de la majorité du périmètre et du camping municipal),
- l'Agglomération **Seine Eure** (et ses compétences multiples : tourisme, voirie et mobilités, bâtiments, déchets, rivière et milieux et ruissellement, office du tourisme, la direction de l'attractivité incluant son service patrimoine...),
- le **Département de l'Eure** (travaux de la Seine à Vélo).

# APPEL A PROJETS

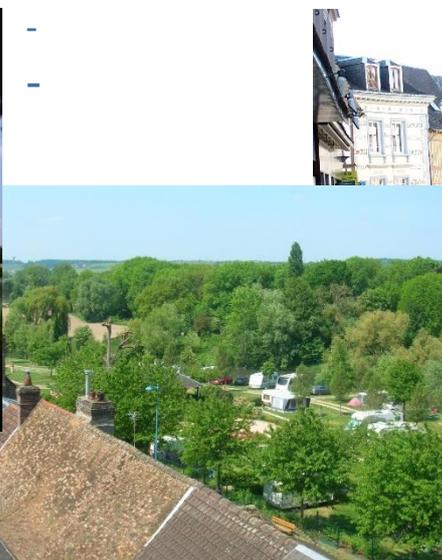
Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## LE CONTEXTE DE L'APPEL À PROJETS

Après avoir défini les nombreux enjeux présents sur le secteur des berges de l'Eure à Pont de l'Arche et préalablement à l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et des opérations de travaux, il convient de confirmer ou infirmer les différents usages actuels et à venir.

En effet dans ce périmètre, demain, nous souhaitons proposer :

- Une réappropriation des berges de l'Eure par les habitants et les touristes,
- Un itinéraire cyclable national plus sécurisé « [La Seine à Vélo](#) », reliant Paris à la Mer et longeant la rivière,
- Un lieu de vie autour du vélo, tel un parvis, partagé entre touristes et habitants autour des « Maisons des Pêcheurs » et leurs abords,
- Des perspectives de logements et / ou d'hébergements touristiques en adéquation avec la demande : site de la rue Jean-Prieur.
- Un centre historique dont l'animation et la restauration de son patrimoine doit se poursuivre : Pont de l'Arche médiévale, projet autour du Bailliage, travail avec les commerçants...
- La modernisation et la qualification du camping municipal afin de répondre au mieux aux besoins de cyclotouristes,
- Une réappropriation de certains espaces et nouvelle définition des usages (halle, parking, île d'Harcourt) avec une superposition d'enjeux...
- Une cohabitation entre le projet pérenne de « Pont de l'Arche sur Berges » et la Fête de la Sainte-Anne (solutions modulables) dont il est souhaité le maintien sur le Champ de Foire, une partie du quai de Verdun, le parking et la halle (4ème dimanche de juillet).



# APPEL A PROJETS

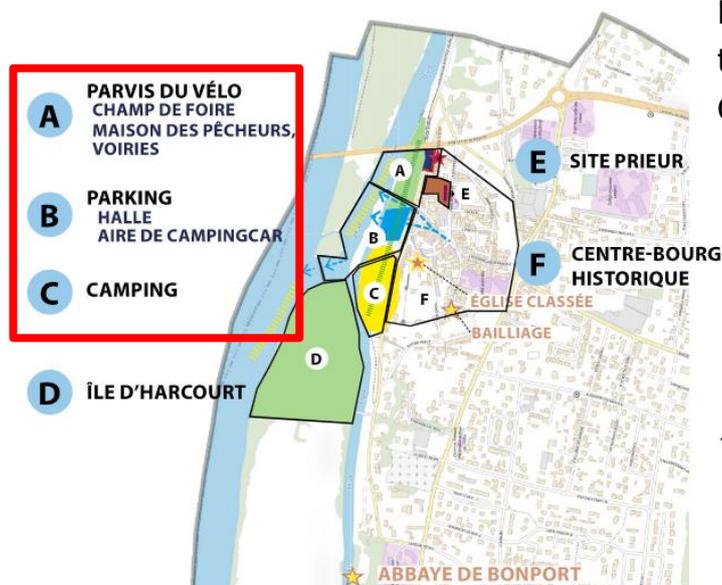
Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## L'OBJET DE L'APPEL À PROJETS

**L'objectif de cet APPEL À PROJETS est de recruter un porteur de projet chargé de proposer et coordonner une série d'animations et d'aménagements d'urbanisme transitoire sur la période estivale sur le site des berges de Pont de L'Arche.** Les actions proposées permettront d'alimenter la réflexion sur le programme d'aménagement global et de conquête des berges par les habitants et touristes, opération qui se veut bénéfique pour l'économie locale et l'environnement.

Ainsi, l'ensemble des animations, des installations, de l'expérimentation devra alors viser les ODD (Objectifs de Développement Durable) et la sobriété : préservation des milieux aquatiques et verts, faibles consommations énergétiques, (basse luminosité en soirée), pédagogie et sensibilisation aux risques naturels, à l'alimentation, à la gestion des déchets, gestion responsable des ressources quelles qu'elles soient...

Ces actions de préfiguration permettront de tester des usages et donner à voir le potentiel des sites, faisant par là-même émerger des projets pérennes. Les modalités provisoires de cet APPEL À PROJETS doivent être l'occasion d'amorcer des dynamiques économiques et de création d'emplois.



Le périmètre de cette expérimentation se traduit majoritairement sur les zones A / B / C impliquant les secteurs suivants :

- Les abords des Maisons des Pêcheurs
- Champ de Foire
- Halle
- Parking
- Camping
- Voiries du périmètre

La cohabitation avec les usagers de l'aire de camping-cars (15 véhicules / j) est à prendre en compte dans le programme défini par le candidat (risques de génération de nuisances sonores).

## APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

**Les périmètres D, E et F doivent être intégrés dans la réflexion du candidat** créant ainsi des **liens entre les berges et le centre-bourg** pour fédérer le tissu commerçant (promotion, animation, participation...) et pour soutenir les initiatives de valorisation patrimoniales qui fondent l'attractivité de la ville (église, bailliage, four à pain, Pont de l'Arche Médiévale).

Les solutions transitoires qui seront proposées devront être réalistes (occupation des espaces, sécurité des usagers, viabilité économique...).

L'ensemble des actions prévues dans le cadre de cet APPEL À PROJETS devra être coordonné et compatible avec le programme d'animations et d'aménagements planifié par la commune de Pont de l'Arche. L'objectif est de venir en complémentarité de ces actions et de porter une évaluation (cf. annexe 3).

Ce projet s'articulera en 3 temps :

- **Temps 1** [du 8 juillet au 26 juillet 2023 inclus] : Animations et opérations commerciales en lien avec le programme d'actions déjà ciblées par la commune de Pont de l'Arche notamment au sein du camping municipal (cf. annexe 3) – Lancement de la mission 1 et 4 (cf. infra)
- **Temps 2** [du 27 juillet au 3 septembre 2023 inclus] : Lancement des missions 2 et 3 (cf. infra) en lien étroit avec l'Agglomération Seine Eure et la commune de Pont de l'Arche orientées vers la cible familiale / grand public
- **Temps 3** [du 4 au 17 septembre 2023] : poursuite de l'ensemble des missions dans un contexte d'arrière-saison à destination d'un autre profil de cyclotouristes (couples, retraités...)

Le programme proposé devra prendre en compte ces 3 temps d'actions et ne devra pas impliquer une présence permanente sur site.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## Mission 1 - Mise en place d'un programme d'organisation des flux, d'animations et de concertation

- **Annexe 1 : Benchmark identifié en annexe**
- **Annexe 2 : Liste non exhaustive des acteurs-ressources**
- **Annexe 3 : Programme d'actions porté par la commune de Pont de l'Arche**

### Enjeux de la mission

Les enjeux de cette mission seront multiples :

1. Définir un programme d'animations visant à envisager les activités et usages potentiels à pérenniser,
2. Qualifier l'offre de services à destination des cyclotouristes parcourant la Seine à Vélo,
3. Privilégier une concertation continue entre tous les usagers.

**La liaison avec les sites D, E et F devra être traitée dans le cadre de cette mission.**

### Actions souhaitées

⇒ *Objectif 1 : Animer*

Le candidat devra porter des activités pour une **réappropriation des lieux** par les habitants et une **captation des flux touristiques** sur la commune :

1. Favoriser l'occupation, l'installation et la visibilité des **actions vélo spécifiques à la commune** selon les scénarios envisagés (cf. annexe 3),
2. Accompagner la commune de Pont de l'Arche et l'Agglomération Seine Eure dans le déploiement d'**actions pertinentes et compatibles avec les cyclotouristes** (exemple : stand « vélo », test de la flotte vélos "spécifiques" de la Ville de Pont de l'Arche...)...et les analyser,
3. Proposer un **programme d'animations** sur les zones A et B : visites guidées à pied et à vélos, soirées thématiques (guinguette, spectacles, concert, escape game, vélo-ciné...), opérations commerciales assurant la liaison avec le centre-ville.

A ce titre, plusieurs actions en amont de cet appel à projet seront initiées avec une association locale: Préparer ses vacances à vélo, organisation de battle, escapades d'été. D'autres seront à intégrer dans le programme dans un objectif de coordination des actions (hors plan de financement de l'appel à projet), toujours dans le cadre de ce partenariat : Carnavélo, rallye photos, histoire du vélo – collectionneurs.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

Cette liste est non exhaustive et dépendra de la faisabilité étudiée et de l'intérêt démontré par le candidat. Toutes autres suggestions sont les bienvenues de la part du candidat mais devront être en corrélation avec les attentes et objectifs indiqués pour cet APPEL À PROJETS.

⇒ *Objectif 2 : Concerter, co-construire*

La cohérence est aujourd'hui capitale entre les actions portées par la commune de Pont de l'Arche. Des temps de dialogue, de concertation, d'atelier collaboratifs devront être intégrés dans le programme du candidat (visiteurs, touristes hébergés, habitants, acteurs socioéconomiques) en lien avec les enjeux déclinés dans le présent APPEL À PROJETS et dans une logique d'évaluation des actions menées.

## Temporalité

Un programme devra être proposé sur la période couvrant l'APPEL À PROJETS. L'ensemble de ces prestations devra être planifié à minima les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés sur la période de l'expérimentation.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## Mission 2 – Implantation d'activités économiques sur site

- **Annexe 1 : Benchmark identifié en annexe**
- **Annexe 2 : Liste non exhaustive des acteurs-ressources**
- **Annexe 3 : Programme d'actions porté par la commune de Pont de l'Arche**

### Enjeux de la mission

Hormis le camping, il n'existe aujourd'hui aucune activité économique sur le site d'expérimentation. Par conséquent, l'objectif de cet APPEL À PROJETS vise à tester certains secteurs d'activité non existants sur la commune mais également vérifier la **rentabilité/viabilité** d'un ou plusieurs commerces ou services qui s'implanteraient, au moins en saison touristique, de façon durable.

Tous les **acteurs économiques locaux** situés dans le périmètre d'expérimentation devront pleinement être impliqués dans cette mission. Les actions menées viendront en complémentarité du tissu commercial existant et être génératrices de recettes supplémentaires pour ces derniers.

**La liaison avec les sites D, E et F devra être traitée dans le cadre de cette mission.**

Les objectifs de tourisme durable devront être intégrés (circuits-courts, produits locaux, économie circulaire...). Une priorité sera donnée à **l'attractivité économique** de la commune de Pont de l'Arche en lui offrant une visibilité à l'échelle régionale

### Actions souhaitées

Le candidat aura à sa charge la recherche de prestataires ainsi que les formalités de contractualisation de l'occupation du domaine public afin de :

1. Faire des préconisations et analyser le programme d'actions produit par la commune notamment lors de la **Fête de la Sainte-Anne**,
2. Accompagner la commune dans la formalisation, l'organisation et la communication de **l'offre commerciale** dédiée aux cyclotouristes au sein de son **camping municipal**,
3. Implanter une nouvelle offre de **restauration** en adéquation avec les enjeux de cet APPEL À PROJETS (tourisme durable) : foodtruck, buvette...,
4. Implanter une activité de **location et réparation de vélos** et de trottinettes,
5. Mettre en place une solution de **consignes à bagages** type "Holibag" auprès de certains commerçants partenaires,
6. Organiser un **marché** autour de producteurs locaux et de l'économie circulaire.

D'autres activités complémentaires pourront être envisagées

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

1. Services complémentaires à destination des cyclotouristes : conciergerie, offres de bien-être...
2. Activités nautiques compatibles avec la sécurité des lieux et des publics.

Les propositions faites par le candidat s'articuleront autour d'une offre mobile (truck, triporteur...) / modulable et démontable (tentes, chalets) en prenant soin de veiller à une bonne intégration paysagère des aménagements. La question des enjeux autour du développement durable devra faire partie intégrante des actions proposées (gestion de l'eau, limitation des déchets, solutions de recyclage...)

Cette liste est non exhaustive et dépendra de la faisabilité étudiée et de l'intérêt démontré par le candidat. Toutes autres suggestions sont les bienvenues de la part du candidat mais devront être en corrélation avec les attentes et objectifs indiqués pour cet APPEL À PROJETS.

## Temporalité

Un programme devra être proposé sur la période couvrant l'APPEL À PROJETS. L'ensemble de ces prestations devront être planifiées à minima les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés sur la période de l'expérimentation.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## Mission 3 - Création de mobiliers et installations temporaires

- **Annexe 1 : Benchmark identifié en annexe**
- **Annexe 2 : Liste non exhaustive des acteurs-ressources**
- **Annexe 3 : Programme d'actions porté par la commune de Pont de l'Arche**

### Enjeux de la mission

Le candidat devra formaliser les aménagements potentiels qui répondront aux enjeux du PPA. Des solutions d'urbanisme transitoire devront donc être proposées en conséquence. Il sera alors nécessaire de formuler les propositions concrètes d'organisation du site.

### Actions souhaitées

Le candidat proposera des solutions d'urbanisme transitoire afin de :

⇒ *Objectif 1 : se (ré)approprier le site*

Le candidat devra permettre aux habitants et touristes de s'approprier le secteur des maisons des pêcheurs en tant que futur « Parvis du Vélo », des bords de l'Eure, du champ de foire et de la halle (jardinières / arbres en pot, tables pique-nique, transats, dispositif d'ombrage, installations temporaires autour du vélo comme du stationnement, ...).

Dans une logique de durabilité, il est souhaitable que les installations soient en bois ou matériaux recyclés. Le réemploi des installations proposées devra être prévu par le candidat.

Des ateliers et actions de sensibilisation seront à impulser en direction des habitants et des touristes.

Le porteur de projet devra prendre en compte les opérations menées par la commune de Pont de l'Arche et notamment lors de la fête de la Sainte-Anne (10 000 visiteurs sur un week-end dont 5 000 personnes lors du feu d'artifices). L'enjeu principal est de pouvoir capter ces flux sur d'autres périodes de l'année. La gestion des espaces devra donc être compatible avec cette fête. Une analyse de l'implantation actuelle devra être portée dans une logique future d'aménagements portés sur les bords de l'Eure.

Véritable première phase d'expérimentation, les solutions proposées en "Temps 1" seront duplicables sur l'ensemble des événements organisés dans le cadre de cet appel à projets.

Le porteur de projet pourra débiter une sensibilisation sur place de son futur programme pour capter les publics locaux.

## APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

⇒ *Objectif 2 : (ré)organiser pour apaiser les flux et le stationnement*

Le site de l'expérimentation se traduit par une superposition des modalités de mobilités et d'usages pouvant entraîner des risques en matière de sécurité des usagers.

Avec le soutien de la commune de Pont de l'Arche et de l'Agglomération Seine Eure, une fermeture du site doit être matérialisée pour éviter toute intrusion intempestive de véhicules.

Devant favoriser les mobilités douces en lien notamment avec la Seine à Vélo, des actions seront proposées en faveur des piétons et des cyclistes par l'appropriation de la chaussée dédiée actuellement à la circulation automobile : la rue des enfants, les rues « apaisées »

Par ailleurs, les flux déviés lors de cette fête de la Sainte-Anne, notamment les camping-cars et les cyclotouristes, devront être traités afin de fluidifier l'expérience Pont de l'Arche sur Berges.

Pour encadrer la circulation des flux automobiles, le candidat proposera des actions visant à réduire la vitesse, à définir des espaces apaisés donnant la priorité aux piétons et cycles (solutions de signalisation horizontale temporaire, obstacles physiques...).

L'implantation actuelle de l'aire de camping-cars fortement fréquentée en saison implique de mener une réflexion sur la pertinence des aménagements actuels et son extension voire son déplacement éventuel.

Le schéma d'organisation des stationnements est à intégrer au projet.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## Mission 4 – Evaluation et restitution des usages et outils testés

- **Annexe 1 : Benchmark identifié en annexe**
- **Annexe 2 : Liste non exhaustive des acteurs-ressources**
- **Annexe 3 : Programme d'actions porté par la commune de Pont de l'Arche**

### Contexte

Cet APPEL À PROJETS ayant une vocation expérimentale et pour objectif d'apporter des solutions pérennes d'occupation du périmètre du PPA, le candidat devra apporter, créer des outils de recueil des avis et attentes des usagers, d'évaluation des actions entreprises et en conséquence, proposer les actions pérennes les plus pertinentes.

### Actions souhaitées

⇒ *Objectif 1 : Recueillir les attentes et avis des usagers*

La méthodologie de collecte de la fréquentation, des avis et des attentes de l'ensemble des personnes touchées par les actions menées dans le cadre de cette expérimentation devra être détaillée dans la candidature (verbatim, grille et critères de collecte, questionnaires, compte-rendu d'entretien, outil de comptage...).

Les usagers devront être consultés notamment sur leur appréciation des distances, des déplacements et des solutions et emplacements d'urbanisme transitoire mis en place.

Le candidat doit économiquement tirer parti des actions menées permettant ainsi d'évaluer la pérennité de l'opération engagée. Le chiffre d'affaires réalisé de l'opération dans sa globalité devra être fourni par le candidat.

Les enjeux en termes de développement durable devront être intégrés dans le processus (appropriation des publics...). La question de l'emploi local devra figurer dans cette évaluation (saisonnier...).

⇒ *Objectif 2 : Evaluer, analyser les données collectées*

Les éléments évalués et analysés feront l'objet d'un rapport chiffré complété par une analyse détaillée du candidat de façon à nourrir le projet d'aménagement et à aider à la décision.

Les modalités d'évaluation devront reposer sur une analyse quantitative et qualitative de l'ensemble des données collectées.

Une attention particulière sera donnée à la rentabilité des activités commerciales.

## APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

⇒ *Objectif 3 : Aider à la décision*

A partir des éléments d'évaluation, le candidat devra apporter ses préconisations tant en matière d'usages, de la typologie des aménagements pérennes à mettre en œuvre. Un calendrier des manifestations à envisager / confirmer devra être livré.

Un temps de restitution aux maîtres d'ouvrage sous forme de réunion (présentielle) devra être organisé. Un autre temps de restitution (type réunion publique) devra également être fait à destination des personnes ayant œuvré pour cette mission (commerçants, habitants, associations, prestataires...).

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

## MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

- **Annexe 1 : Benchmark identifié en annexe**
- **Annexe 2 : Liste non exhaustive des acteurs-ressources**
- **Annexe 3 : Programme d'actions porté par la commune de Pont de l'Arche**
- **Annexe 4 : Maquette du plan de financement de l'appel à projet à compléter par le candidat**

### Contractualisation et gouvernance

⇒ *Modalités techniques*

- Gestion du site

En tant que gestionnaire-animateur de ces espaces, le candidat sera responsable de la coordination de l'ensemble des actions menées (technique, financière, humaine...). Cela inclut les mesures sanitaires et le respect des exigences légales et réglementaires (formalités à remplir auprès des administrations publiques).

La location, l'installation de mobilier et matériel nécessaire au bon déroulement de la mission restent à la charge du candidat.

Le site de l'expérimentation sera remis au candidat retenu dans un état propre et entretenu. Il revient au candidat de s'assurer de la bonne gestion et du bon entretien du site (prévention des dégradations, gestion des déchets) en coordination avec les services techniques de la commune de Pont de l'Arche.

Si certains aspects impliquent une prise en charge logistique par l'une des collectivités (barrières, stockage...) ou des autorisations particulières (urbanisme, débit de boissons...), l'ensemble des besoins devra être listé dans la candidature.

Si le projet présenté par le candidat suggère une fermeture d'une partie du site, sur une période donnée, les modalités de gestion (fourniture du matériel, gardiennage éventuel...) devront être indiquées dans le cadre du plan de financement et seront à la charge du candidat.

En fonction du projet et des installations proposées, l'Agglomération se réserve le droit d'exiger de la part du candidat l'avis d'un bureau de contrôle, visant à garantir la bonne mise en œuvre et la sécurisation des installations.

- Fluides et réseaux

Une estimation du coût des fluides devra être indiquée dans le plan de financement transmis par le candidat. La mise en œuvre des réseaux devra faire partie intégrante du programme proposé par le candidat. Un estimatif du besoin en électricité devra être indiqué dans la candidature.

## APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

- Communication, promotion et réservation

Le(s) candidat(s) retenu(s) assurera la communication et la promotion des actions entreprises notamment pour les manifestations. Il est attendu un plan de communication multimédia afin de faire rayonner cette opération à l'échelle régionale voire nationale et auprès de médias spécialisés (cyclotourisme...). Les supports devront toutefois faire l'objet d'une validation préalable de l'Agglomération Seine Eure et de la commune de Pont de l'Arche. Les deux collectivités assureront également une communication sur leurs supports habituels respectifs. Le(s) candidat(s) retenu(s), avec l'appui des partenaires qu'il(s) aura(ont) sélectionné, sera également en charge des modalités de réservation des événements organisés le cas échéant.

⇒ *Contractualisation*

- Gouvernance

Cet APPEL À PROJETS étant étroitement lié au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) financé par le programme Tourisme Durable de Destination France, l'Agglomération Seine Eure veillera tout au long de la mission du respect des enjeux traduits dans le présent APPEL À PROJETS. L'Agglomération Seine Eure, en lien étroit avec la commune de Pont de l'Arche, assurera un rôle de coordinateur. Par conséquent, un accompagnement s'effectuera tout au long de l'exploitation du site et un reporting hebdomadaire (état d'avancement, bilan financier, statistiques...) devra être réalisé par le(s) candidat(s) retenu(s).

- Montant

Ce projet ayant une vocation expérimentale et à titre exceptionnel, la mise à disposition du site se fera à titre gracieux sur la durée de l'APPEL À PROJETS. Par ailleurs, le montant de prise en charge par l'Agglomération Seine Eure de cet appel à projet sera plafonné à **39 900 € HT**.

- Garanties

Les candidats devront fournir l'ensemble des garanties et assurances (responsabilité civile professionnelle et exploitation...) assurant la sécurité des lieux et usagers au regard des activités et aménagements qui seront proposés. Le candidat sera responsable vis-à-vis des tiers et des autorités publiques de l'ensemble des activités et aménagements qu'il exercera sur le site et des dommages causés tant aux personnes qu'aux biens sur toute la période de l'APPEL À PROJETS.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

- Conventionnement

La candidature retenue fera l'objet d'une convention fixant :

1. Le contenu détaillé de l'APPEL À PROJETS
2. Les modalités d'occupation du domaine public
3. Les engagements des chacune des parties
4. La durée de la convention
5. Les modalités financières
6. Les clauses de communication

- Groupement de porteurs de projet

Le(s) porteur(s) de projet ou groupement ont la possibilité **de répondre à cet APPEL À PROJETS sur l'ensemble des missions**. En fonction des projets, le site pourrait être amené à accueillir plusieurs porteurs de projets permettant de répondre aux mieux attentes portées dans le cadre de cet APPEL À PROJETS.

## Modalités de sélection du candidat

⇒ *Retrait des dossiers, visite sur site et renseignements*

Une visite sur site est proposée à l'ensemble des candidats le 12/04/2023 à 11h30 [rendez-vous sous la halle – quai de Verdun].

Les questions et demandes d'informations complémentaires pourront se faire à l'adresse suivante : [noemie.violette@seine-eure.com](mailto:noemie.violette@seine-eure.com) et au plus tard jusqu'au 30/03/2023. Les réponses seront formalisées par email.

Les exemples et listes en annexes sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas une exhaustivité.

⇒ *Critères de sélection*

La sélection des candidats se basera sur les critères suivants :

1. Cohérence et pertinence de la proposition avec les enjeux et l'identité du projet « Pont de l'Arche sur Berge » : caractère réaliste, innovant et durable des actions,
2. Synergie impulsée avec les acteurs locaux et complémentarité des propositions avec les offres déjà existantes,
3. Savoir-faire du candidat ou du groupement,
4. Solidité de la faisabilité juridique, financière, technique et organisationnelle de la proposition.

# APPEL A PROJETS

Occupation des Bords de l'Eure à Pont de L'Arche : expérimentation en urbanisme transitoire et définition des futurs usages

⇒ *Délais de remise et contenu du dossier de candidature*

Le dossier de candidature devra être remis avant le 28 avril 2023 à 17h00 aux adresses suivantes : [noemie.violette@seine-eure.com](mailto:noemie.violette@seine-eure.com), copie adressée à : [frederic.marchais@seine-eure.com](mailto:frederic.marchais@seine-eure.com), [celine.antoine@seine-eure.com](mailto:celine.antoine@seine-eure.com), [sarah.bourget@seine-eure.com](mailto:sarah.bourget@seine-eure.com).

Il devra inclure les éléments suivants :

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Lettre de candidature</b> du candidat ou du groupement incluant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Statut juridique</li><li>○ Numéro de SIRET</li><li>○ Adresse du siège social et lieu exploitation si différent</li><li>○ Téléphone, email, site internet</li></ul> <p>En cas de groupement, les engagements vis-à-vis du mandataire devront être exprimés.</p>             | <p><b>Description de la structure et de sa capacité à faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Historique</li><li>○ 3 derniers bilans comptables et comptes d'exploitation</li><li>○ Nombre de salariés</li><li>○ Attestations d'assurance requises pour la mission</li><li>○ Kbis</li></ul>   |
| <p><b>Présentation du projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Méthodologie employée notamment sur le volet évaluation</li><li>○ Descriptif détaillé des activités et aménagements envisagés,</li><li>○ Modalités de fonctionnement, rythme d'ouverture et méthodologie employée</li><li>○ Liste des partenaires envisagés</li><li>○ Perspective calendaire suivant les 4 missions demandées</li></ul> | <p><b>Illustrations en lien avec l'APPEL À PROJETS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Liste des références en adéquation</li></ul> <p>Modalités financières :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Plan de financement du projet suivant le modèle transmis</li><li>○ Note descriptive des montages financiers</li><li>○ Moyens humains et matériels dédiés à la mission avec le présent APPEL À PROJETS</li></ul> <p>Illustrations d'un benchmark reprenant les marqueurs de cet APPEL À PROJETS</p> |

## Calendrier

Publication de l'APPEL À PROJETS : 28 mars 2023

Date limite de dépôt : 28 avril à 17h00

Sélection du / des candidat(s) retenu(s) : semaine du 1er au 5 mai 2023

Contractualisation et lancement : semaine du 8 au 11 mai 2023

Ouverture du site à l'expérimentation : 8 juillet 2023

## Liste des annexes

- Annexe 1 : Benchmark identifié en annexe
- Annexe 2 : Liste non exhaustive des acteurs-ressources
- Annexe 3 : Programme d'actions porté par la commune de Pont de l'Arche
- Annexe 4 : Maquette du plan de financement de l'appel à projet à compléter par le candidat